

Application de Fiche Règlementaire

Tous Professionnels de Santé

FR
166

Que prévoit cette fiche ?

Mise à jour des valeurs
minimales et maximales des
coefficients en table 4

Contexte de l'évolution :

Pour les codes prestation dont le coefficient n'est pas prévu par la réglementation, le LPS doit transmettre la valeur 1 dans la facture.

Pour les codes prestation associés à plusieurs coefficients, une fourchette avec une valeur minimale et une valeur maximale peut être spécifiée.

Modalité :

En cas de non-nécessité d'un coefficient, les valeurs minimales et maximales sont spécifiées à '1' afin que le professionnel de santé ne renseigne pas une autre valeur synonyme de rejet terrain.

Par ailleurs, cette FR a également pour objet de corriger des valeurs erronées dans la table 4.

Les informations suivantes sont mises à jour :

Table 4 : les valeurs minimales et maximales du coefficient des prestations ciblées sont portées respectivement à 1 et 1.



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Retrouvez les vidéos
d'accompagnement sur
notre site internet !

www.healthcare-aid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Actualité et support**
Sélectionnez votre solution et
rendez-vous dans « Vidéos tutos »



Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID.

[Donnez-nous votre avis →](#)